

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: CRYPTIC
Code du produit	: CE 001 C0209
Type de formulation	: Concentré émulsionnable (EC)
Matière active	: Chlorprophame
Numéro d'agrément	: 5479P/B

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****CERTIS EUROPE**

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

[info@certiseurope.be](mailto:info@certiseurope.be) - [www.certiseurope.com](http://www.certiseurope.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Carc. 2	H351
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Chlorprophame, Xylène, Isobutanol, C12- alkylbenzene sulphonate, calcium salt.

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.  
P370 + P378 - En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorprophame	(n° CAS) 101-21-3 (Numéro CE) 202-925-7 (Numéro index) 006-096-00-0	<42	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
Xylène	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7 (Numéro index) 601-022-00-9	<40	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Isobutanol	(n° CAS) 78-83-1 (Numéro CE) 201-148-0 (Numéro index) 603-108-00-1	<10	Eye Dam. 1, H318 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336
C12- alkylbenzene sulphonate, calcium salt (60 -70%) Butan-1-ol (30-40%)	(n° CAS) 26264-06-2 (n° CAS) 71-36-32	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.  
Poudre chimique sèche.  
Mousse résistant à l'alcool.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.  
Ne pas respirer les fumées.  
Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
- Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.  
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.  
Éviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.  
Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
- Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ce produit est inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Porter des gants caoutchouc, des vêtements de protection et équipement de prévenir contact avec la peau prolongé et fréquemment.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Utiliser un appareillage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

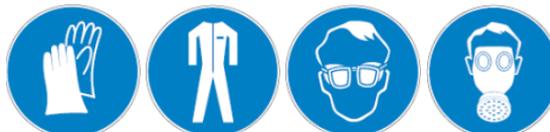
Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Équipement de protection individuelle :



Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 25 °C
Température d'auto-inflammation	: 472 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

Densité	: 0,9962 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 6,81 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Il n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. – No smoking.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique peut générer des vapeurs toxiques. Composés de chlore. Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. hydrocarbures.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

CRYPTIC	
DL <sub>50</sub> orale rat	> 2000 mg/kg
DL <sub>50</sub> orale	> 4000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

CRYPTIC	
CL <sub>50</sub> Poissons	13 µl/l (96h)
CE <sub>50</sub> Daphnia	6,6 µl/l (48h)
ErC <sub>50</sub> Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	4,8 µl/l (72h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorprophame (101-21-3)	
Persistance et dégradabilité	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Dans le sol DT <sub>50</sub> lab (20 °C, aerobic): 22 et 27 d (r <sup>2</sup> >0.7).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorprophame (101-21-3)	
BCF Poissons	144 l/kg
Log Pow	ca 3,8

### 12.4. Mobilité dans le sol

Chlorprophame (101-21-3)	
Mobilité au sol	Adsorption coefficient Koc = 260, 280, 480 l/kg

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Conformément à la réglementation nationale ou locale.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1993

N° ONU (IATA) : 1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Description document de transport (ADR) : UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., 3, III, (D/E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3

Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids

Étiquettes de danger (ADR) : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin :



Seulement IMDG

Autres informations :

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 30

Code de classification (ADR) : F1

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274, 601, 640E

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •3Y

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-E , S-E

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1

Carc. 2	Cancerogénité Catégorie 2
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*